

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/07/2026 - 43708 - 2017 B 08083 - 831 794 466 - 2Y CONSEIL

SAS 2Y CONSEIL

166 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

92000 NANTERRE

2026143708

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- Bilan actif-passif

Certifié conforme à
l'original


ABM AUDIT SARL
84 RUE JEAN DE LA FONTAINE

75016 PARIS
01 47 58 93 93

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	999		999	999	
	Créances rattachées à des participations	32 750		32 750		32 750
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	33 749		33 749	999	32 750 NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances				400	400- 100.00-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	1 935		1 935	14	1 921 NS
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	1 935		1 935	414	1 521 367.36
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	35 684		35 684	1 413	34 271 NS

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	3 616	3 477	139	4.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 494	139	2 355	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 110	2 616	2 494	95.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	40 074	4 029	36 045	894.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	720		720	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	40 794	4 029	36 765	912.51
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	35 684	1 413	34 271	NS

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 40 794 4 029

2Y CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 166 Avenue Georges Clémenceau- 92000 NANTERRE
SIRET : 831 794 466 00019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

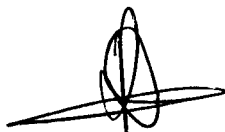
DISPENSE DE DEPOT DU RAPPORT DE GESTION

(Loi. n° 2018-727, 10 août 2018)
- art. D.123-200 du Code de commerce

Relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

Nous respectons toutes les conditions requises, concernant le total du bilan, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'P' followed by a horizontal stroke.

2Y CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 166 Avenue Georges Clémenceau- 92000 NANTERRE
SIRET : 831 794 466 00019

RESOLUTION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE 30 JUIN 2024
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

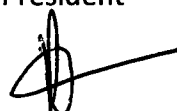
L'assemblée décide d'affecter et de répartir un déficit de l'exercice de 2 494 Euros de l'exercice de la manière suivante :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET</u> <u>AU 31 DÉCEMBRE 2023</u>	<u>DOTATIONS AUX</u> <u>POSTES DE RESERVES</u>
Résultat - 2 494 €	Réserve Légale 0 €
	Autres réserves
	Report à Nouveau 2 494 €
<u>AUTRES PRELEVEMENTS</u> <u>COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
Sur prime	Dividende global 0 €
Sur réserve légale	
Sur autres réserves	
Sur report à nouveau antérieur	
TOTAL 2 494 €	TOTAL 2 494 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président



2Y CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 166 Avenue Georges Clémenceau- 92000 NANTERRE
SIRET : 831 794 466 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 29 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre
Le 29 juin
A 9 heures

Les actionnaires de la société **2Y CONSEIL**, société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune, dont le siège est 166 Avenue Georges Clémenceau, 92000 Nanterre se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation mail du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été validée oralement par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, et qui sera par la suite adressée à chaque présent pour régularisation

L'assemblée est présidée par Monsieur **Roy SAMAMA**, en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence validée oralement permet de constater que l'assemblée générale, réunissant la totalité des actionnaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à disposition par email :

- le rapport établi par le Président de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Quitus de la Gestion
- Affectation du résultat,

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de la société de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux actionnaires et de la réunion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président de la société, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte que la société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, n'a supporté aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de sa gestion au Président de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président de la Société, et décide d'affecter et de répartir **un déficit net comptable de 2 494 Euros** de l'exercice de la manière suivante :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' or 'H' shape followed by a long horizontal stroke.

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2023</u>	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u>
Déficit 2 494 €	Réserve Légale
	Autres réserves
	Réserves Réglementées
	Report à Nouveau 2 494 €
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
Sur prime	
Sur réserve légale	
Sur autres réserves	
Sur report à nouveau antérieur	
TOTAL 2 494 €	TOTAL 2 494 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents,

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce sur ce rapport, approuve successivement lesdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été allouée cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à Monsieur Roy SAMAMA, au titre de ses fonctions de Président de la société.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.